

ANNEXE C - TABLEAU SYNOPTIQUE

Pour prétendre à un certain niveau de qualification, l'installation sportive devra remplir TOUTES les recommandations de la catégorie correspondante.

A défaut de remplir toutes les recommandations d'une même catégorie, l'installation sera classée dans la catégorie correspondant à son niveau de recommandation le plus faible.

(Exemple : une installation sportive qui remplit toutes les recommandations de la catégorie A sauf une recommandation qui correspond à la catégorie C sera alors classée en catégorie C.)

	Catégorie A (TOP 14, PRO D2)	Catégorie B (1DF)	Catégorie C (2DF, 3DF)	Catégorie D (Honneur et séries territoriales)	Catégorie E (entraînements)
Dimensions de l'aire de jeu	Maximum : 100 m. x 70 m. Minimum : 95 m. x 68 m. (1) En-but : 10 à 22 mètres (2)		Maximum : 100 m. x 70 m. Minimum : 94 m. x 66 m. En-but : 10 à 22 mètres (2)	Maximum : 100 m. x 70 m. Minimum : 89 m. x 60 m. En-but : 10 à 22 mètres (2)	-
	(1) La longueur du terrain peut être réduite jusqu'à 66 mètres et la largeur du terrain peut être réduite jusqu'à 66 mètres selon la disposition des infrastructures existantes. (2) La longueur des en-but peut être réduite jusqu'à 6 mètres sur demande motivée.				
Zone de dégagement	Une largeur de 3,50 m minimum doit être réservée tout autour de l'aire de jeu et ne contenir aucun obstacle, même provisoire. Les mêmes règles s'appliquent dans le cas où l'aire de jeu s'insère à l'intérieur d'une piste.				
Terrain totalement ceinturé	Main courante obstruée dans la partie basse (min. 1 mètre)			Main courante (min. 1 mètre)	-
Couloir d'accès au terrain	Couloir grillagé ou tunnel entre les vestiaires et le terrain		Recommandé		
Vestiaires joueurs	2 vestiaires (min. 60 m ² chacun) + salles de douches	2 vestiaires (min. 40 m ² chacun dans la mesure du possible) + 2 salles de douches	2 vestiaires (min. 20 m ² chacun dans la mesure du possible) + 2 salles de douches	2 vestiaires + 2 salles de douches	-
Vestiaires arbitres	2 vestiaires (20 m ² min. au total) comprenant 1 salle de douche + WC indépendants ou 2 espaces (20 m ²) pour accueillir indépendamment des arbitres féminins et masculins+	2 vestiaires (10 m ² minimum dans la mesure du possible) + 1 salle de douche + WC indépendants <i>S'il n'y a qu'un seul vestiaire, prévoir un aménagement pour accueillir indépendamment des arbitres féminins et masculins</i>		1 vestiaire (10 m ² min. dans la mesure du possible) + 1 salle de douche	-
Espace médical	Infirmier de 20 m ² min. comportant : un lavabo avec eau chaude courante, un brancard, deux tables de soins, une petite table de service, des sièges et porte-manteaux pour 4 personnes, une minerve, du matériel de première urgence, un container de récupération des déchets médicaux et un défibrillateur		Infirmier de 10 m ² min. comportant : un brancard, une table de soins, une petite table de service, des sièges et porte-manteaux pour 4 personnes, un lavabo avec eau chaude courante, une minerve, du matériel de première urgence	Recommandé	

	Catégorie A (TOP 14, PRO D2)	Catégorie B (1DF)	Catégorie C (2DF, 3DF)	Catégorie D (Honneur et séries territoriales)	Catégorie E (entraîne- ments)
Local antidopage	10 m ² min. comprenant trois espaces distincts : une salle d'attente, un bureau de travail et des toilettes attendant au bureau de travail.	Recommandé			-
Local administratif	6 m ² minimum meublé de tables et de chaises pour 4 personnes, à proximité du vestiaire des arbitres et avec connexion Internet			Recommandé	-
Enceinte fermée	Obligatoire			Recommandé	-
Parking équipes et officiels	Surveillé, hors d'atteinte du public,		Recommandé		-
Affichage objets interdits, avis d'homologation et règlement intérieur	Obligatoire				-
Locaux de consigne	Obligatoire	-			
Signalétique du stade	Obligatoire		Recommandé		-
PC sécurité	Obligatoire avec accès sonorisation	Recommandé			-
Sonorisation	A l'attention du public				-
Poste médical avancé	Fixe et indépendant pour le public + signalisation appropriée		Recommandé		-
Voies d'accès pour les véhicules de secours	Obligatoire				-
Tribunes	1 500 places assises et numérotées minimum	700 places assises et numérotées minimum	150 places assises minimum		-
Zone média	30 places assises réservées à la presse avec poste de travail + plate-forme caméra et commentateurs + zone mixte	10 places assises réservées à la presse avec poste de travail + plate-forme caméra et commentateurs dans la mesure du possible	5 places assises réservées à la presse avec poste de travail dans la mesure du possible		
Aire régie	Obligatoire	Recommandé			-
Eclairage	1000 lux. Minimum (obligatoire pour les éclairages de niveau E1) Préconisation TV 1400 lux	600 lux. Minimum (obligatoire pour les éclairages de niveau E2) Préconisation TV 800 lux.	250 lux. Minimum à maintenir	150 lux. à maintenir	-